

Assurer la saisie de la comptabilité de votre exploitation

La comptabilité dans une exploitation agricole est souvent vue comme un élément obscur, abstrait, alors qu'elle est le reflet de l'activité. Cette formation a pour but de vous accompagner dans la compréhension de la logique comptable et la découverte d'un outil de saisie comptable, ISTEA. En gros, il s'agit de comprendre ce qui est fait par les comptables et le sens des documents habituellement délivrés pour devenir plus autonome.

Détails pratiques

Durée :
6 jours

Dates :
13 et 14 novembre 2017
20 et 21 novembre 2017
27 et 28 novembre 2017

Horaires :
9h à 17h30
Repas du midi partagé et tiré du sac

Lieu :
Sillans-la-Cascade

Intervenant :
Julien CHENOU, comptable au
CEGAR

Public :
Paysan-nes du Var et des
départements limitrophes et
porteurs de projet

Programme

*Lundi 13, mardi 14 et lundi 20
novembre*

- > Introduction à la comptabilité. Le principe de la partie double et les différents comptes du plan comptable.
- > Les différents régimes d'imposition des bénéficiaires agricoles. La TVA et ses incidences sur la saisie comptable.
- > Organisation des travaux comptables. Les opérations d'achat et de vente et leur affectation dans les bons comptes.

*Mardi 21, lundi 27 et mardi 28
novembre*

- > Présentation du logiciel de comptabilité utilisé (ISTEA). Fonctionnalités et initiation à la saisie.
- > Les fonctionnalités avancées. Suivi des immobilisations et des emprunts.
- > Analyse des états de sortie et des documents comptables possibles. Initiation à la comptabilité financière.

Formation **Les bases de l'autonomie en comptabilité**

Coordonnées

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tèl : Courriel :

Date de naissance : à :

Niveau de formation initiale

Fin scolarité obligatoire BEP BAC BAC +2 BAC +3 et 4 BAC +5 et plus

Situation professionnelle

Agriculteur-trice (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint-collaborateur, aide familial) : participation forfaitaire de 30 €.

SIRET :

Porteur-se de projet : munie d'une attestation délivrée par le PAI ou la Chambre d'agriculture : participation forfaitaire de 30 €.

Autre public : participation supplémentaire de 20 € par journée en plus de la participation forfaitaire de 30 €. En cas de problème financier, nous contacter.

Merci de renvoyer ce bulletin par courriel à contact@adear83.fr

ou par courrier à
ADEAR du Var
Maison du Paysan
ZAC la Gueiranne
83340 LE CANNET DES MAURES